



Le Trait d'Union de Meroux-Moval

Avril 2025



Le mot du Maire



Chères Mervaloises, chers Mervalois,

Lors de sa séance du 10 avril dernier, le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le budget 2025 de la commune. Celui-ci s'équilibre à 894 531.00 euros en recettes et en dépenses de fonctionnement et à 1 364 429.94 euros en recettes et en dépenses d'investissement.

Pour le fonctionnement les dépenses prévues sont très proches de celles effectuées l'an dernier, les postes d'énergie restent élevés quand bien même nous tendons à maîtriser leur évolution. Pour les dépenses d'investissement, plusieurs projets ont été actés dont la réalisation d'un Pumptrack... ou « parcours de bosses » pour les deux-roues non motorisés, qui émane de notre Conseil Municipal des Jeunes, la mise en place d'une signalétique, des équipements communaux, et la première phase pour l'aménagement « Ilot centre village » : en lieu et place au 12 Rue du Lavoisier de l'ancienne ferme.

Une page spéciale est consacrée à ces deux projets afin de vous exposer les raisons et les explications qui émanent du Conseil Municipal.

Le budget spécifique pour la conception du lotissement de Touramont pour lequel nous restons en attente du jugement de la Cour Administrative d'Appel est également voté.

Tous ces travaux sont prévus sans emprunt et nous avons décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter la pression fiscale de la part communale des impôts locaux des foyers de Meroux-Moval et donc de maintenir les taux des taxes foncières sur le bâti (27,54%) et le non-bâti (41,68%). Ce programme de travaux est néanmoins conditionné par le respect de l'enveloppe budgétaire allouée et par les recettes attendues (subventions).

Vos impôts augmenteront malgré tout un peu, puisque l'Etat a décidé une revalorisation des bases d'imposition de 1,70 %.

Aussi, la commune poursuit son désendettement ce qui nous autorise à saisir d'éventuelles opportunités d'investissements structurants. L'encours de la dette par habitant à Meroux-Moval, s'élève très raisonnablement à 119 euros par habitant quand la strate 500 à 2000 hab. est à 519 €. Vous connaissez mon extrême rigueur dans la gestion des finances communales. Soyez assurés que je continuerai à exercer toute ma vigilance dans ce domaine.



Pour conclure, je vous donne rendez-vous à tous, le mercredi 8 mai à 9 h 30, au monument aux morts, place de l'Eglise, pour la commémoration de l'armistice mettant fin à la seconde guerre mondiale. A l'issue de cette célébration, comme à l'accoutumée, l'association « Souvenir et Amitié » évoquera, avec moult figurants et matériels, un aspect particulier de cette guerre qui a concerné notre département. Une leçon d'histoire en vraie grandeur ! Vous êtes naturellement conviés au verre de l'amitié qui viendra clôturer cette matinée commémorative.



A très bientôt,
Bien à vous,
Stéphane Guyod,
Maire de Meroux-Moval

Horaires de la Mairie

- **Lundi : fermé au public**
- Mardi : 13H30-18H00
- Mercredi : 13H30- 17H00
- Jeudi : 8H30- 12H00
- Vendredi : 8H30-12H00
- Samedi : 10H-12H00



URGENCES

Sapeurs-pompiers, Samu, Police-secours,
Gendarmerie

112

Médecin de garde : 116 117
Centre hospitalier : 03.84.98.20.20

INFORMATION IMPORTANTE

Le secrétariat de Mairie sera fermé le vendredi 2
mai ainsi que les samedis 3 et 10 mai 2025.

Merci de votre compréhension.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Capture par piégeage

Nous tenons à signaler que l'utilisation de pièges pour la capture d'animaux est fortement & formellement encadrée.

Certains faits ont été constatés par les Gardes Champêtres. Si vous même apercevez un piège et/ou un chat piégé faites le signalement auprès de la Mairie.

« Ne laissons pas le moustique tigre s'installer »

Originaire d'Asie du Sud-est, il est arrivé dans le Sud-est de la France en 2004. Aujourd'hui il est présent quasiment partout et il perturbe fortement le quotidien de chacun d'entre nous (il est actif toute la journée, il est capable de piquer 4 à 5 fois et il est vecteur de maladies : Dengue, Zika, Chikungunya).



Les larves se développent en quelques jours au contact de l'eau. Le moustique tigre vit dans un rayon de 150m. Il est donc né chez vous ou pas loin !!! Pour s'en débarrasser, une seule solution :

supprimer les eaux stagnantes où il pond ses œufs et prolifère...

La participation de tous est essentielle pour lutter contre le moustique tigre et éliminer les gîtes larvaires. Cette lutte constitue désormais un enjeu de santé publique. Plus d'informations sur le site de la commune : www.meroux-moval.fr rubrique actualités ou directement sur <https://agir-bfc.fr/dossier/ensemble-agissons-contre-le-moustique-tigre>

JEUNESSE

Recensement militaire : Pourquoi, quand et comment ?

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).



Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site www.mon.service-public.fr (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille. Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation. C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

LE COIN DES ASSOCIATIONS



LA VIE AU VILLAGE

Un pumtrack à Meroux-Moval : un nouvel espace sportif, intégré dans un cadre naturel

A l'initiative du Conseil Municipal des Jeunes notre commune va prochainement accueillir un nouvel espace de loisirs appelé pumtrack. Il s'agit d'une piste ludique en boucle composée de bosses, de virages relevés et de creux, destinée à accueillir les amateurs de vélos, trottinettes, skateboards ou rollers. Cet équipement dynamique et intergénérationnel s'adresse aux enfants, adolescents, familles... mais aussi aux sportifs plus aguerris.

Ce circuit dont les travaux débiteront cet été viendra s'implanter sur le haut du coteau (en haut de la piste de luge, à gauche du lotissement du Côteau), terrain situé à proximité de l'accès au chemin stratégique et de la piste cyclable. L'accès principal et le stationnement s'effectueront en entrée de village, rue de Belfort (parking du cimetière). Ce pumtrack a été conçu pour s'intégrer harmonieusement dans notre paysage local.

Il sera :

- Agrémenté d'espaces de repos et de végétation pour créer un lieu convivial et accessible à tous ;
- En accès libre et non éclairé afin de garantir la tranquillité des riverains ;
- Sécurisé avec des règles d'usage claires pour un fonctionnement respectueux de chacun.

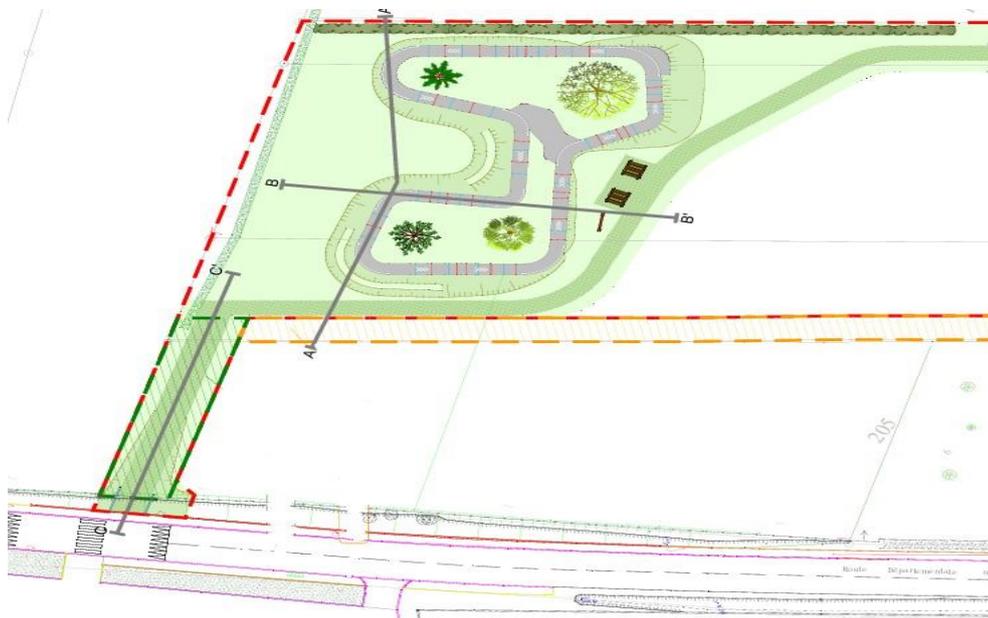
Un lieu de vie, de loisirs et de rencontre pour tous.

Le pumtrack est un équipement sportif public de pleine nature, il s'inscrit pleinement dans la volonté municipale de proposer des espaces publics de loisirs modernes et accessibles à tous. Il permettra de :

- Favoriser la pratique d'activité physique,
- Développer les circuits de promenades et d'encourager les mobilités douces en rejoignant facilement et en sécurité la piste cyclable,
- Offrir un lieu de rencontre et de partage intergénérationnel dans un environnement naturel.
- Créer un lieu d'initiation pour les scolaires et pour notre accueil de loisirs

Les travaux débiteront cet été pour une ouverture souhaitée avant l'automne.

Ce projet estimé à 107 000 € a pu aboutir grâce à la ténacité du Conseil Municipal des jeunes et au soutien de nombreux partenaires financeurs : Etat, Département, Région, CAF, ANS, lesquels ont permis un financement à hauteur de 80 % de la dépense HT.



Création d'une nouvelle restauration scolaire et d'un espace multi-activités.

Dans un principe de continuité éducative et soucieux de l'accompagnement de la jeunesse, nous avons depuis 2017 fait évoluer l'offre de services en faveur des familles, de l'enfance et de la jeunesse. Après avoir créé une restauration scolaire et un centre de loisirs, un club ados « Le Crew » permettant d'accueillir les jeunes âgés de 11 à 17 ans est né en 2020 visant l'autonomisation et la socialisation. L'ensemble des services est aujourd'hui regroupé au sein du bâtiment Part'Âges, un lieu pensé pour favoriser le lien intergénérationnel et qui intègre un espace partagé avec les associations locales, dans une logique d'ouverture, de coopération et de vie collective.

Nos effectifs connaissent une hausse constante sur l'ensemble des services proposés qu'il s'agisse de la restauration scolaire (moyenne de 55 enfants), des accueils périscolaires et extrascolaires, ou encore du club ados (près de 30 inscrits), témoignant d'un besoin croissant en capacité d'accueil et en moyens adaptés.

Les activités associatives et physiques se déroulent actuellement dans un espace partagé commun avec l'accueil de loisirs et la restauration scolaire, ce qui engendre de nombreuses contraintes en termes d'organisation, de sécurité et de qualité d'accueil. L'espace Part'Âges ne permet plus d'assurer une cohabitation fluide entre les différents usages lesquels engendrent une logistique complexe et des chevauchements d'occupations peu propice à des usages sereins.

Face à ce constat pratique et à l'augmentation constante des effectifs, il est aujourd'hui indispensable pour la commune d'adapter les infrastructures aux besoins.

La création de ce nouvel espace de services accessible au cœur du village à proximité immédiate de Part'Âges permettra de fluidifier l'organisation, d'accueillir une restauration scolaire adaptée, un espace pour les adolescents et une salle multi activité pour tous. Grâce à ce projet nous garantirons un meilleur confort d'accueil, respectant les normes de sécurité et d'accès, pour les enfants, les jeunes et le personnel encadrant, diversifierons les activités et garantirons un cadre de qualité à tous et pour toutes les pratiques associatives, scolaires, sportives et partagées.

Le projet d'une surface totale de 469 m² **entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) et respectueux des enjeux environnementaux** a fait l'objet d'une étude de faisabilité et de programmation commandée par la commune, réalisée par l'Agence d'Urbanisme du Territoire-de-Belfort (AUTB) en 2023-2024, en partenariat avec le service aux communes du Grand Belfort qui a un rôle de conseil pour la collectivité pour la conduite du projet de la phase de programmation jusqu'à la phase attribution des marchés de travaux. Le cabinet Atelier 3D a été missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet. Il est estimé à 1 673 054,34€ HT et fait l'objet de plusieurs demandes de subventions auprès des partenaires : CAF, Grand Belfort, Conseil Départemental, Région. Ces subventions nous permettent d'espérer un financement à hauteur de 70 % de la dépense.

